Ovariectomie et plaie de l'uretère

RESUME : Lésion urétérale dans les suites d'une ovariectomie pour cystadénome séreux

ANTECEDENTS : Hystérectomie avec ovariectomie gauche, hémithyroidectomie, et traitement hormonal substitutif

FAITS : Femme d'une soixantaine d'années se plaignant de douleurs abdominales importantes. Une échographie mettra en évidence un kyste de l'ovaire droit. Une intervention sera alors réalisée par un chirurgien gynécologue consistant en une ovariectomie sous coelioscopie. Dans les suites opératoires, la patiente se serait présentée aux urgences pour une colique néphrétique droite. Les examens réalisés mettront en évidence une sténose urétérale droite nécessitant une dérivation urinaire par sonde double J puis néphrostomie puis une réimplantation urétéro-vésicale.

PROCEDURE : La patiente a engagé une procédure en référé à l'encontre du chirurgien ainsi que de la Clinique.

DECISION : Dans son rapport, l'expert estime que les soins et actes médicaux réalisés ont été attentifs, diligents et conformes aux données acquises de la science. Il retient que la lésion urétérale constatée constitue un accident médical non fautif en lien avec un état antérieur latent lié à une chirurgie pelvienne antérieure et à un état anatomique anormal du fait des adhérences. L'expert conclut que la patiente a présenté une complication rare dont elle avait été parfaitement informée et ne retient dès lors aucune perte de chance ni manquement de la part du chirurgien.

ANALYSE DIRECTEUR MEDICAL

Il faut obligatoirement informer toute patiente du risque de lésion urétérale avant toute chirurgie gynécologique.